

Les échos d'Aurons



LE MAGAZINE MUNICIPAL D'AURONS

Sécurité

Merci aux bénévoles
de la réserve RCSC-CCFF



Aménagement

Un patrimoine embelli
pour le bonheur de tous



Santé

Soutenons l'achat d'un
mammographe à l'hôpital



Fiers de vous





4, 8, 9, 14 et 15: Vie du village

Bienvenue aux nouveaux Auronais

La saison de chasse est ouverte

Enquête publique sur les projets métropolitains

Souvenir et mémoire

Résultats des élections législatives

Soutenons l'achat d'un « mammographe »

5 à 7 : Aménagements et Travaux

Les Grottes continuent leur embellissement

La nouvelle fontaine en service

Des bornes de recharge et des coffrets électriques

Le point sur les routes communales

La sécurité et le confort, des priorités quotidiennes

Implantation d'une antenne de téléphonie au Sonnailler

10 et 11 : -Environnement

Recrudescence d'actes d'incivisme

12 et 13 : Sécurité

La réserve communale en première ligne

Patrouiller, surveiller et anticiper les départs de feu

L'emploi du feu et le brûlage des déchets verts

15 : État-civil

Carnets rose & blanc

Une rentrée des classes dans la tradition

C'est par une journée lumineuse que la rentrée des classes d'Aurons s'est effectuée dans la bonne humeur. 37 élèves dont 6 nouveaux/elles - Alba, Louise, Lou, Antoine, Louis et Valentin - ont franchi le portail de notre école Maître Jeanne. Bonne rentrée à tous les enfants, et notamment aux tout-petits comme Marius qui a effectué sa première rentrée des classes (photo de couverture).

Pour les plus grands, tous/tes ont retrouvé les mêmes professeurs que l'an dernier : Fabien Cascales, Claudine Escudier, assistée de Véronique Guillou, et Sylvie Creus. Les services du périscolaire et la cantine sont toujours assurés par Cécilia Taliana et Véronique Guillou.

Octobre rose : appel à la solidarité

Le 24 septembre dernier, le Conseil municipal d'Aurons a adopté à l'unanimité sa participation à l'achat du futur mammographe de l'Hôpital du Pays Salonais.



Début septembre, au Centre Hospitalier du Pays Salonais, l'opération "Tous ensemble pour le mammographe" a été lancée, avec l'objectif de récolter des fonds en faveur de l'acquisition de ce nouvel appareil.

Depuis plusieurs décennies, le centre hospitalier ne dispose plus de mammographe, un défaut qui nuit au déploiement d'un dépistage précoce de la maladie. Le coût d'un mammographe est de 230 000 €. La municipalité d'Aurons participe à cette cagnotte à hauteur de 1 000 €.

(voir aussi page 15).

Les Echos d'Aurons - Magazine municipal d'Aurons
N° 116 - Juillet - Août - Septembre 2024
Directeur de la publication : André Bertero
Rédaction : Mairie d'Aurons et Kojiprint
Photos : Jean de Paleville
Conception et Impression : Kojiprint





Cher(e)s Auronais(e)s, cher(e)s ami(e)s,

Depuis le début de l'été, l'actualité a particulièrement secoué notre quotidien : élections européennes, dissolution de l'Assemblée Nationale, élections législatives. Au niveau local, cette période fut intense et s'est déroulée dans des conditions démocratiques exemplaires dont il convient de se féliciter. C'est ainsi que je tenais à remercier le personnel municipal administratif et technique, les conseillers municipaux et les bénévoles qui se sont investis afin d'organiser ces élections. L'expérience des uns et la volonté d'aider au dépouillement pour d'autres, ont contribué à la bonne tenue de ces élections dans notre village.

Pour autant, chacun en tire ses propres conclusions et les commente en fonction de ses convictions. Néanmoins, notre pays doit progresser, se réformer alors que les crises se succèdent dans un monde politiquement fragile. Le Premier ministre a formé son gouvernement, les prochains mois s'annoncent tendus et conflictuels. Les efforts demandés aux communes du département, par la nouvelle loi organique relative aux lois de finances, sont considérables (164 millions d'euros pour les Bouches-du-Rhône, département le plus important de France). Faire toujours plus avec des moyens de plus en plus restreints, telle est la réalité !

Réjouissons-nous tout de même de cette lumineuse "trêve estivale" que furent les Jeux Olympiques et Paralympiques. Ils ont généré une allégresse communicative, un sentiment d'appartenance et de créativité renouvelée pour notre pays, diffusé la paix et le bien-vivre ensemble et neutralisé les divisions...

La saison estivale aura encore permis d'effectuer des travaux dans le village en minimisant les désagréments tels que la fluidité de la circulation. Le projet des jardins partagés s'est étoffé : ils verront le jour début 2025, dans cet engagement municipal en faveur du développement durable, du respect de la loi climat et résilience et des souhaits des Auronais.

Gardons le cap sur l'essentiel, soyons fiers de ce que nous construisons jour après jour, bâtissons ensemble encore et encore l'avenir du village et celui de nos enfants en privilégiant le bien-vivre ensemble et le savoir-être...

Je vous souhaite un bel automne.

Bien chaleureusement.

**Maire d'Aurons
Conseiller Métropolitain**

Bienvenue aux nouveaux Auronais

Malgré le froid soudain et le Mistral ce week-end du 14 septembre, la soirée officielle de l'accueil des nouveaux Auronais a également marqué la fin des festivités du village. Pour autant, des activités culturelles persistent avec les ateliers des enfants et les activités dédiées aux séniors. . .

Cet événement annuel est l'occasion pour le Maire André Bertero de mettre l'accent sur l'importance de l'accueil qui favorise l'intégration des nouveaux habitants au sein du village. C'est un moment d'échanges bienveillants et fédérateurs de liens. Le Maire adresse tous ses remerciements à Régine Farlin et Nadine Cayuela et leur équipe qui ont organisé, durant l'été, 18 manifestations avec des choix pour le moins éclectiques.

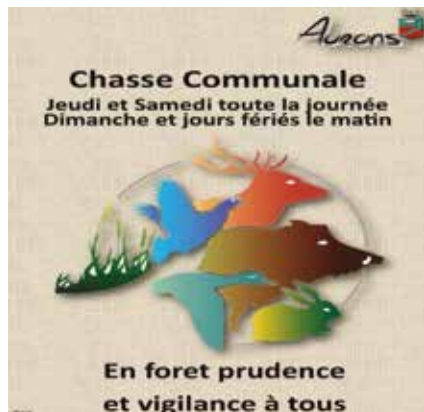
Par ailleurs, le Maire a ouvert une parenthèse sur les actions de la Réserve Communale de Sécurité et celle du Comité Feu de Forêt, faisant un appel à de futurs bénévoles qui souhaiteraient s'investir dans la surveillance des massifs forestiers.



La saison de chasse 2024/2025 est ouverte

Depuis le 8 septembre dernier, la chasse est ouverte sur le territoire. Trois sociétés de chasse sont répertoriées sur la commune et bien que nous soyons plus particulièrement concernés par celle de la chasse communale d'Aurons, le respect des règles est identique pour chacune d'entre elles. Les chasseurs et les promeneurs doivent cohabiter en bonne intelligence durant cette période. C'est pourquoi quelques informations de base sont utiles :

- Les actes de chasse sont interdits dans un rayon de 150 mètres autour des habitations
- Les jours de chasse sont les jeudis et samedis toute la journée et le dimanche uniquement le matin.



- Le territoire de chasse est situé sur la partie Nord du village et sur le secteur du Sonnailler.
- Les 2 autres sociétés chassent quant à elles, au Sud Est et Ouest du village. Les battues au sanglier sont organisées certains vendredis. Elles sont annoncées sur le site internet de la commune, sur le panneau d'information situé à l'entrée Sud du village. Le jour de ces battues, un balisage obligatoire de la zone est signalé sur place. Le règlement complet de la chasse communale est disponible sur le site internet de la commune.

Soyons prudent(e)s et respectueux(ses).



Les grottes continuent leur embellissement

Souhaité par la municipalité dans son plan pluriannuel des aménagements des grottes du Castellans et la sauvegarde de son patrimoine, le projet d'embellissement se poursuit avec succès. L'année 2024 aura été une année de changements profonds en matière de travaux, avec la mise en place de jardinières et de plantations végétales à faible consommation d'eau, l'installation du pressoir à raisin de Clément Allemand (restauré par nos employés municipaux), la suppression des sanitaires et la restauration des escaliers.

L'année 2025 apportera encore de nouveaux et séduisants projets du côté des grottes du Castellans, site remarquable cher au cœur de beaucoup d'Auronais(es) et autres visiteurs occasionnels.



La nouvelle fontaine en service



Fort de son implantation stratégique, la fontaine de la place Maurice Merendol a été, durant l'été, très appréciée des nombreux promeneurs et sportifs, qui ont trouvé là une halte désaltérante et pittoresque. C'est également ici que les participants au Bike Test vélo électrique, proposé par le magasin Intersport de Salon de Provence, se sont réunis juste avant les vacances de la Toussaint.



Plus pratique, plus esthétique

Des bornes de recharge...

Deux nouvelles bornes de recharge de véhicules électriques ont été installées pendant les vacances scolaires, face à la salle polyvalente. Elles permettront ainsi aux habitants du village qui n'ont pas la possibilité de recharger leur véhicule chez eux, de bénéficier de cette possibilité de recharge rapide à proximité. Cette démarche s'inscrit dans le respect de la loi climat et résilience (décarbonisation en l'occurrence) car les ventes de véhicules électriques s'amplifient considérablement chaque année.



... aux portes de coffrets électriques

Les coffrets des compteurs électriques sont souvent défectueux, dégradés et finalement inesthétiques. La municipalité vous invite à prendre contact avec votre fournisseur d'électricité, responsable de l'entretien des coffrets. Ce dernier doit obligatoirement effectuer le remplacement de toutes les portes dégradées dès lors que vous en faites la demande.

Il convient simplement de téléphoner à votre fournisseur dont le numéro de téléphone figure sur votre facture et de leur communiquer le numéro du PDL (Point De Livraison) afin qu'il puisse intervenir comme il se doit.

Sur les routes communales du Sonailler

Relatés sur des précédents numéros des "Echos d'Aurons", les travaux de reprises de goudronnage sur les routes communales et dans le village ont été effectués cette année dont une action réalisée dans l'urgence du côté de la plaine du Sonailler.

Fort heureusement, ces travaux qualitatifs sont intervenus dans un délai pour le moins raisonnable par la société LTP qui a su, par ailleurs, admirablement gérer cette emprise routière sans pénaliser les automobilistes. Sur ce secteur, cette opération représente un coût global de 29 961 € TTC, subventionné à hauteur de 80 % par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.



La sécurité et le confort, des priorités quotidiennes

Fortement dégradé par les racines du grand pin de la place du lavoir et le passage de nombreux véhicules tels que les bus et autres camions, ce passage pavé méritait une rénovation sans plus attendre.

Réalisée seulement en trois jours par la société LTP, cette restauration n'aura pas causé de perturbation majeure en matière de circulation routière. Les prochaines interventions concernant la voirie devraient se faire dans le lotissement des Pinèdes.

Dans le cadre de la sécurité, la municipalité vient d'installer un nouvel éclairage à l'entrée des Pinèdes à proximité de l'arrêt de bus afin de garantir une sécurité à chacun notamment dans la période hivernale plus sombre. L'abri-bus dit "de la fontaine", situé en haut de l'allée des platanes a lui aussi été pourvu d'un éclairage.



Téléphonie portable libérée : implantation d'une antenne

La plaine du Sonnailler devrait enfin sortir des zones blanches en matière de téléphonie mobile. En effet, les services de l'État ont validé la nécessité de faire couvrir la plaine du Sonnailler pour endiguer les problèmes récurrents d'émission et de réception téléphoniques que subit ladite zone.

Cela fait plusieurs années que la municipalité d'Aurons insistait pour que cette plaine soit mieux desservie pour des raisons commerciales inhérentes aux domaines du Petit et Grand Sonnailler et de la Reynaude et, naturellement, pour des raisons de sécurité et de confort des habitants.

Cependant, le choix de l'implantation d'une antenne a fait l'objet de longues discussions et de réunions de travail pour préserver également le paysage d'une pollution visuelle. Deux sites avaient été proposés : l'un très proche de l'entrée du domaine de la Reynaude avec une hauteur de 43 mètres, l'autre se trouvant à moins de 50 mètres de la chapelle Saint-Martin avec une hauteur moindre de 18 mètres. Pour autant, aucune de ces solutions n'a obtenu les faveurs du Maire André Bertero, pour des raisons de hauteur démesurée ou de non-respect de l'élément culturel local (chapelle Saint-Martin).

C'est donc vers une clairière, derrière la stèle, qu'un troisième choix s'est orienté avec son environnement arboré dissimulant plus d'un tiers de l'antenne. Après plusieurs études et mise en situation virtuelle, ce dernier site a été validé par tous les intervenants (opérateurs et collectivité). Une réunion publique réunissant l'ensemble des habitants de ce quartier a été organisée pour évoquer les détails de cette installation imminente mettant un terme aux anomalies de couverture téléphonique.

92 COMMUNES



POUR
**UN FUTUR
COMMUN**

LOGEMENTS, EMPLOIS, TRANSITION ÉNERGÉTIQUE...
LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE NOUS RÉUNIT.

PARTICIPEZ À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

DU 5 NOVEMBRE AU 11 DÉCEMBRE 2024.



Participez à la dernière ligne droite du SCoT

Le 27 juin 2024, le conseil de la Métropole a acté l'arrêt du projet de SCoT. Ce document de planification essentiel définit les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire métropolitain pour les 20 prochaines années. Avant son approbation officielle, les habitants sont invités à donner leur avis sur ce projet et à participer à l'enquête publique, qui se déroulera du 5 novembre au 11 décembre 2024.

Initié en 2016, le SCoT, pour Schéma de cohérence territoriale, propose une vision de l'organisation du territoire métropolitain à l'horizon 2040. Ce projet est le fruit d'un travail de co-construction avec toutes les parties prenantes : les 92 communes du territoire, les vice-présidents de la Métropole, l'ensemble des partenaires et, bien évidemment, la population. Cette démarche touche à son terme !

Donnez votre avis

Lors du conseil métropolitain du 27 juin 2024, les élus ont voté « l'arrêt » du projet, c'est-à-dire la dernière étape avant son approbation. Une ultime période de consultations officielles a alors été engagée. Les personnes publiques associées à la démarche (État, chambres consulaires, communes...) ont été sollicitées pour apporter un avis sur le projet. C'est maintenant au tour des habitants d'émettre des observations et des propositions sur les dispositions de ce document de planification.

Comment contribuer ?

Du 5 novembre au 11 décembre 2024, dans le cadre d'une enquête publique, les habitants pourront s'exprimer sur ce projet. Cette concertation sera conduite par une commission d'enquête, indépendante et impartiale.

Les observations et propositions pourront être formulées sur des registres, dans 20 communes de la Métropole, mais aussi en ligne sur un registre numérique*, ainsi que par courrier et par mail (toutes les modalités sont détaillées sur le registre numérique). Les élus de la Métropole analyseront ensuite les contributions et avis reçus ainsi que les conclusions de la commission d'enquête. Ils décideront alors des évolutions à apporter au document.

* registre-numerique.fr/enquetepublique-scot-amp

Des engagements forts

Le SCoT, qui met en cohérence l'ensemble des documents stratégiques de la Métropole, s'appuie sur de grandes ambitions. Le premier engagement de cette stratégie porte sur la volonté de répondre de manière adaptée aux défis climatiques. Le SCoT va ainsi plus loin dans la protection de l'environnement que la réglementation ne l'y oblige.

Ce projet concilie également de grandes ambitions économiques, résidentielles, d'infrastructures avec la nécessité de fixer une trajectoire de diminution de la consommation d'espace pour préserver au mieux notre environnement exceptionnel.

Parmi les autres enjeux essentiels qui structurent le SCoT, on peut citer :

- Produire des logements, des emplois et conforter les filières économiques afin de renforcer le rayonnement international de la Métropole.
- Adapter l'offre de logements, de services, de commerces et d'équipements de proximité au plus près des besoins des habitants.
- Préserver le littoral, en encadrant le développement urbain et conforter la vocation portuaire métropolitaine.



Recrudescence d'incivisme !

L'actualité communale est d'une richesse renouvelée en matière d'actes déléteurs dont la cadence laisse perplexe : tirs de plomb endommageant une sonde d'humidité scientifique, abandon de sachets de substances aromatiques et florales, pochettes de préservatifs, barquettes de nourriture et couverts de table aux portes du cimetière, sections récurrentes des câbles du compteur électrique de l'avenue Louis Mérendol (les coûts de réparation s'envolent alors que les habitants du Parc sont plongés dans le noir !), sans oublier les différents emballages alors que les poubelles sont très proches (canettes de soda, paquets de chips et de cigarettes) abandonnés dans la petite cour de la Mairie fréquentée par les tout-petits enfants. Et que dire des sempiternels dépôts sauvages de débris et matériaux abandonnés en pleine nature alors que la déchèterie est à moins de 5 kilomètres. . .



Un acte de vandalisme au Sonnailler

A la suite de l'étude menée par les ingénieurs de l'INRAE sur la situation géographique et altimétrique du site d'Aurons, nous étions particulièrement fiers de l'implantation d'une sonde d'humidité par cet institut le 6 mai dernier (communication dans les Echos d'Aurons n°115). Malheureusement, le samedi 12 octobre entre 12h et 16h, cette sonde a été endommagée par un individu malveillant qui s'est adonné ostensiblement à quelques rafales sur ce boîtier bourré d'électronique et connecté par satellite. Mis en service par le Département, il a pour vocation scientifique d'évaluer les risques d'engorgement et de sécheresse des sols.

Comment justifier d'une telle destruction si ce n'est une piètre envie de nuire, sans fondement, alors que ce dispositif est en faveur de la protection de l'environnement ?

Notons qu'il convient de détenir une arme pour obtenir un tel résultat (photo ci-dessous) !



61 patrouilles dans le massif et 164 heures de surveillance

Tout comme en 2023, la météo estivale de cette année a été en faveur de la défense des forêts contre l'incendie (DFCI) avec 4 jours de pluie en juillet et un mistral modéré.

Notre massif n'aura été fermé que 8 jours pour les mois de juillet et août contre 10 en 2023 et 23 en 2022. Pour cette même période, les 23 bénévoles de la branche Comité Communal Feu de Forêt (CCFF) de la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) ont effectué 61 patrouilles pour un total de 164 heures dans le massif, soit 328 heures d'engagement individuel.

Si depuis deux ans notre massif a été épargné par les départs de feux, il n'en reste pas moins que notre commune est au cœur du massif et certaines habitations sont directement situées dans les zones boisées. Il reste donc nécessaire, y compris en dehors des périodes estivales, de demeurer vigilant et d'appliquer les règles établies par la Préfecture sur l'emploi du feu et le respect des



OLD (voir le tableau ci-contre). Pour rappel, les derniers départs de feu datent de 2022 mais ont, fort heureusement, épargné la destruction de grandes surfaces (2 hectares détruits par la foudre et 1 hectare par l'abandon d'un mégot).

Le maire d'Aurons André Bertero tient à remercier l'ensemble des membres du CCFF pour leur engagement citoyen et toutes ces heures bénévolement effectuées pour la surveillance du massif communal. *"Je renouvelle mon appel aux bonnes volontés qui pourraient encore venir étoffer notre équipe. Vous êtes tous/tes les bienvenu(e)s."*

**Contact - Jean-Gilles Hocine : rcsc.ccff.aurons@gmail.com
Responsable de la Réserve Communale de Sécurité Civile
/ Comité Communal Feux de Forêts Aurons (13121)**

La réserve Communale RCSC-CCFF en première ligne

La saison se termine pour la réserve RCSC-CCFF (Réserve Communale de Sécurité Civile – comité Communal Feux de Forêt) dont les patrouilles n'ont pas cessé de surveiller efficacement nos précieux massifs forestiers, les week-ends et jours de Mistral. Jean-Gilles Hocine a procédé aux relevés de toutes les patrouilles, établi les plannings, surveillé l'état du véhicule et les consignes édictées chaque soir par la préfecture en matière d'autorisations ou d'interdictions de pénétrer dans les massifs forestiers.

Un nouveau système de surveillance du service départemental et de secours (SDIS) a prouvé toute son efficacité, en accélérant le temps des interventions en cas de départ de feu. *"Le CCFF Aurons représente 23 personnes bénévoles, ce qui est déjà bien pour un village comme le nôtre"*, précise Jean-Gilles Hocine.

La réserve est toujours à la recherche de bénévoles.

Alors, si la RCSC-CCFF vous tente, rapprochez-vous de la Mairie : 04 90 55 63 02.



Arrêté préfectoral du 20/12/13 modifié

L'emploi du feu et le brûlage des déchets verts (= végétaux)

Vous avez besoin d'un renseignement sur l'emploi du feu ou le brûlage ?
Toutes les réponses à vos questions en 4 points.

1 principe général

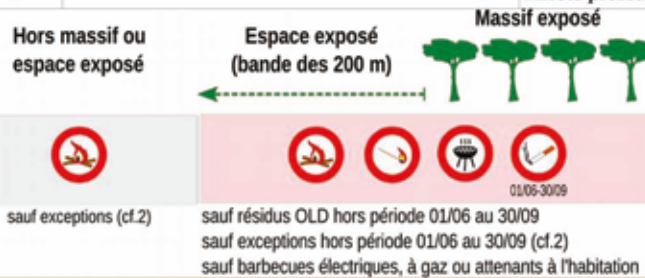


Tout emploi du feu est interdit dans les zones boisées, y compris à 200 m de celles-ci.

Le brûlage des déchets verts est interdit.

Arrêté préfectoral du 20/12/13.
L'emploi d'un barbecue attendant à une construction reste autorisé

Article 84 du règlement sanitaire départemental
Arrêté préfectoral du 20/12/13



J'ai EXCEPTIONNELLEMENT le droit de faire brûler mes déchets verts

UNIQUEMENT Si :

Et si ces déchets sont issus :



Je suis propriétaire d'une construction ou installation de toute nature située dans une zone exposée au risque incendies de forêt (= un massif forestier + la bande des 200 mètres qui l'entoure) et donc soumise à la réalisation des obligations légales de débroussaillage

De la réalisation des obligations légales de débroussaillage (OLD) autour de ma construction



Je suis propriétaire ou exploitant forestier

De la réalisation de travaux forestiers



Je suis exploitant agricole

De l'exploitation agricole dans le cadre d'une opération agronomique ou sanitaire obligatoire (*)

Si je suis oléiculteur mais que je ne suis pas exploitant agricole

Je bénéficie du même régime que les exploitants agricoles à titre dérogatoire jusqu'au 31/05/2016

Si j'appartiens à une exception précédente, je ne peux brûler mes déchets verts que si :



J'ai fait la déclaration auprès de ma mairie et de mon centre de secours si je suis exploitant forestier ou agriculteur/éleveur.

C'est une simple déclaration pour avertir les services de secours et municipaux, je n'ai pas besoin de l'autorisation du maire (*).

Elle est obligatoire toute l'année pour les végétaux sur pieds, uniquement de juin à septembre pour les autres cas (hors espaces exposés aux incendies de forêts)

(*) Je dois demander l'autorisation auprès de la DDTM uniquement pour une opération sanitaire rendue obligatoire par la réglementation concernant la lutte contre les organismes nuisibles.



Il n'y a pas de vent = vitesse inférieure à 30 km/h

Cette vitesse correspond à une jolie brise caractérisée par un vent qui soulève la poussière et les feuilles de papier. Les petites branches sont agitées.



Il n'y a pas de pic de pollution de l'air

Je consulte les médias ou le site :

http://sygma.sro-paca.org/dalia/procedure_prefectorale_active.pdf



Si je suis dans une zone exposée aux incendies de forêt (= bois + 200m) je ne peux pas brûler mes déchets du 1er juin au 30 septembre.



Je fais brûler mes déchets uniquement entre 10h et 15h30.

Si je suis agriculteur et/ou éleveur, je peux brûler entre 8h et 16h30

mais uniquement hors de l'agglomération AIX-MARSEILLE

(voir liste des communes en annexe 4 de l'arrêté préfectoral du 20/12/2013)

Si les conditions précédentes sont remplies, je ne peux allumer le feu que si :



Le tas à brûler n'est pas sous un arbre.

Son diamètre est inférieur à 3 m.

Sa hauteur ne dépasse pas 1 m.

Il est à 5 m de toute végétation.

Il est au moins à 25 m de toute broussaille.

Je reste le surveiller et je dispose d'un moyen pour l'éteindre.

Je noie le foyer avec de l'eau quand j'ai terminé.

Si je suis agriculteur, je consulte les conditions particulières de réalisation sur l'arrêté préfectoral du 20/12/2013

3 Des conditions

4 La réalisation

Souvenir et mémoire



Le 23 août dernier, nous avons eu l'honneur et la surprise de recevoir Monika et Tim Stoy, de passage en Provence pour les commémorations du 80^{ème} anniversaire de la Libération. Après une visite du village organisée par Florian Blanchard, Président de l'Office du Tourisme du massif des Costes et un hommage devant la stèle de Gaston Cabrier, le Maire d'Aurons André Bertero a souhaité les remercier et leur témoigner sa gratitude en leur remettant la médaille de la commune.



Législatives 2024

C'était prévisible, les Français se sont fortement mobilisés lors des élections Législatives des 30 juin et 7 juillet derniers avec 67 % de participation nationale au soir du 7 juillet ! Il convient de noter qu'à chaque élection, notre village est au rendez-vous et affiche toujours des pourcentages supérieurs à la moyenne nationale. Avec 80,2 % des inscrits, les Auronaises et Aurons ont mis en valeur leur civisme et attachement républicain. Ce qui, en revanche, n'était pas prévisible, c'est la montée de la gauche sur la plus haute marche du podium, le parti présidentiel en deuxième position et l'extrême droite (pourtant largement en tête au soir du 30 juin) en troisième position. Cette tribune n'étant pas politique, chacun fera son analyse personnelle de cette période particulière pour notre pays.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES - Premier tour (30 juin 2024)	
INSCRITS	465
VOTANTS	354
Nuls	3
Blancs	0
Exprimés	351

	Voix	%
Romain Toussaint (Rassemblement national)	130	37,04
Rémy Bazzali (Extrême gauche)	2	0,57
Alexandre Beddock (Nouveau Front populaire, Union de la gauche)	62	17,66
Jean-Marc Zulési (Ensemble, majorité présidentielle) - député sortant	116	33,05
Stéphanie Volpini (Les Républicains)	23	6,55
Céline Fanfan (Écologistes)	17	4,84
Jeanne Vigier (Reconquête)	1	0,28

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES - Second tour (7 juillet 2024)	
INSCRITS	465
VOTANTS	374
Nuls	3
Blancs	18
Exprimés	353

	voix	%
Romain Toussaint (Rassemblement national)	151	42,80
Jean-Marc Zulési (Ensemble, majorité présidentielle) - député sortant	202	57,20

Etat-civil

CARNET ROSE (NAISSANCE)

Alescio Laurent François CAMISULI
est né le 8 septembre 2024 à Aix-en-Provence.

La municipalité adresse toutes ses félicitations aux heureux parents.

CARNET BLANC (MARIAGES)

12 mai : Alexandre LOPEZ et Clémentine COUSIN
25 mai : Mohammed DERRADJI et Manon MEYER
25 mai : Alexis CHAUVET et Manon LUCIBELLO
7 septembre : Nicolas ALBERTINI et Elena PACE
21 septembre : Matthieu AUBERT et Manon DENANS

La municipalité adresse tous ses vœux de bonheur aux nouveaux mariés.





Opération solidaire «*Ensemble pour un mammographe*»

Pour l'Hôpital du pays Salonais



■ **Nous soutenir**

Pour doter l'Hôpital d'un équipement indispensable pour le dépistage du cancer du sein

Pour soutenir la lutte contre le cancer du sein et favoriser la santé de la femme

■ **La mobilisation**

Organisation de manifestations au profit de l'Hôpital du pays Salonais (concerts, conférence, tournois sportifs etc.) pour participer à l'achat du mammographe.

Dons libres à l'Hôpital pour financer l'équipement

■ **Les dons**

Le montant des dons est libre. Par chèque ou virement bancaire (n'oubliez pas de mentionner que vous participez pour le mammographe).

Directement en ligne sur le site de l'Hôpital : ch-salon.fr/faire_un_don/ ou en scannant le QR Code

■ **Réduction d'impôts**

Le don ouvre droit à la réduction d'impôt conformément au Code Général des Impôts. Particulier, association ou entreprise, vous bénéficiez des avantages fiscaux en vigueur.

Vous êtes un particulier ou une association

66% du montant de vos dons sont déductibles de vos impôts dans la limite de 20% de votre revenu net imposable. Un don de 50 € ne vous coûte ainsi réellement que 17 €.

Vous êtes une entreprise

60% de vos dons sont déductibles de votre impôt sur les sociétés (dans la limite de 0,5% du CA HT – au-delà, report possible sur les 5 années suivantes). Par exemple, un don de 1000 € ne vous coûte réellement que 400€.



Le journal du Pays Salonais & du Pays d'Aix

Aurons | Aménagements |

Aurons, village de patrimoine et nature



LES FONTAINES FONT EAU NEUVE

Le programme de réhabilitation des fontaines suit son cours. Dans la cours de la Mairie, par ailleurs remise à neuf pour offrir un espace sécurisé de repos et de calme aux Auronnais, la fontaine a été entièrement restaurée. L'étanchéité de sa réserve d'eau finalisée et la pompe installée, la circulation de l'eau se fait en circuit fermé pour en minimiser la consommation. Dans le respect de nos ressources, mais aussi dans une démarche de protection de la biodiversité, des plantes aquatiques et des poissons rouges s'assurent de garder l'eau en bon état, en la filtrant et en mangeant les larves respectueusement.

Les travaux de la fontaine du Lavoir touchent bientôt à leur fin, après avoir retiré une quantité de calcaire impressionnante. L'étanchéité faite, il ne manque que la pompe pour la mettre en eau. Étant donné que cette fontaine sera sur le même système que sa voisine place de la Mairie, l'eau ne sera pas potable. Pour répondre à ce besoin, particulièrement pressant



en été auprès des touristes et des enfants, la municipalité a installé et pérennisé une fontaine publique d'eau potable sur la Place Maurice Merendol.

L'année prochaine, la fontaine avenue Gaston Cabrier aura à son tour droit à une remise en beauté, elle qui connaît d'importantes difficultés techniques du fait d'une étanchéité désuète.

NATURE À L'HONNEUR

Cette année a également été marquée par les travaux de réfection des Grottes du Castellat. Les anciennes toilettes publiques ont été démantelées pour laisser place à la grotte naturelle d'origine. L'aménagement de nouvelles jardinières est venu redorer de verdure cet espace emblématique de la ville. Sans oublier l'installation d'un iconique pressoir à raisin, rappelant le patrimoine culturel de la région.

Cette fin d'année marquera la mise en place d'un jardin partagé près du lavoir de la grande fontaine. Ce ne sont pas



moins de 800m² qui seront administrés par une association locale pour faire vivre ce projet communautaire ouvert à tous les habitants. Ce nouvel espace de verdure vient encourager une démarche écologique dans laquelle s'inscrit déjà largement Aurons, et renforcera sans nul doute le lien qui unit déjà les Auronnais.

MIEUX VAUT PRÉVENIR...

D'importants chantiers de réfection des trottoirs et chaussées du village ont également dû être entrepris en 2024, sur des tranches victimes de dégradations pour cause d'orages en début d'année. "La dangerosité en avait fait une priorité, tout comme pour les ralentisseurs à l'entrée du village", explique André Bertero, le maire.

Un nouveau panneau d'information a vu le jour à l'entrée sud du village. La communication de certaines informations devient ainsi plus accessible aux administrés, qu'il s'agisse de l'état des massifs, des éventuelles battues ou des rendez-vous festifs !



MAIRIE D'AURONS

13121 Aurons - 04 90 55 63 02
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h,
et de 13h30 à 17h